

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA PROPRIÉTÉ
DU 240, RUE ROY À COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT
MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

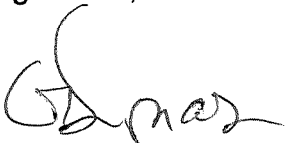
AVIS est donné par la greffière adjointe de la Ville de Coaticook que :

- le 8 février 2021, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 240 rue Roy, avec certaines conditions;
- le 11 février 2021, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 8 mars 2021, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 8 mars 2021, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant, sous certaines conditions, ledit projet;
- le 11 mars 2021, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 12 avril 2021 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 12 avril 2021, le conseil municipal de Coaticook adoptait, sous certaines conditions, la résolution finale approuvant le projet pour l'immeuble situé au 240, rue Roy;
- le 12 mai 2021, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI pour l'immeuble situé au 240 rue Roy, est de permettre un logement de dépannage d'urgence ;

Le PPCMOI pour l'immeuble du 240 rue Roy est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 12 mai 2021.

DONNÉ à Coaticook ce 18^e jour du mois de mai 2021.

La greffière,



Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COATICOOK

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 18 mai 2021 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 18 mai 2021.

Donné à Coaticook, ce 18 mai 2021.

La greffière,

Geneviève Dupras